

Se protéger des pièges d'Internet



Aujourd'hui Internet est aussi devenu un espace très lucratif pour les escrocs qui cherchent à gagner de l'argent en utilisant la crédulité des gens. La plupart des informations diffusées par mail de personnes que vous ne connaissez pas sont fausses et visent à pirater vos comptes, à vous escroquer... Ce sont les techniques des :

⇒ **Hoax**, information fausse, périmée, invérifiable, propagée spontanément par les internautes. Le but est de déclencher chez le lecteur une vive émotion (peur, compassion, révolte, espoir). Fuyez donc les alertes virus plus vraies que nature, les disparitions d'enfant, les promesses de gains, les personnes mourantes d'un cancer et voulant vous faire

bénéficier de leur fortune (voir les sites [hoaxbuster...](#))

⇒ des **spams** ou pourriels, 90% du trafic des e-mails. Ce sont des courriers indésirables envoyés à des fins commerciales

⇒ du **phishing** ou hameçonnage, technique utilisée par des cybercriminels pour obtenir des mots de passe, des coordonnées bancaires... Méfiez-vous des courriels de votre soi-disant banque, d'Orange, des impôts vous demandant de cliquer sur un lien pour sécuriser vos données, vous rembourser d'un trop perçu. Mis en « place » par des robots ils permettent à des escrocs de gagner beaucoup d'argent. Il ne faut jamais répondre à ces mails et il faut en bloquer l'expéditeur. Il faut aussi avoir un bon **antivirus** à jour !

Les bonnes adresses pour s'informer et se protéger...

<http://internetsanscrainte.fr> - <http://www.cnil.fr>

<http://www.webaverti.ca>

<http://tice.ac-dijon.fr/spip.php?article78>

<http://www.educnet.education.fr/legamedia>

<http://www.mineurs.fr> - <http://www.foruminternet.org>

<http://www.droitdunet.fr> - <http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/blogs-et-sites/>

<http://www.ctoutnet.fr> - www.phishing.fr

<http://www.hoaxbuster.com> - <http://www.hoaxkiller.fr>

Cette plaquette accompagne le didacticiel « Pour un usage légal et citoyen du web » (diapos PowerPoint, interviews vidéos d'un cybergendarme). DVD disponible au Clemi Dijon 06 21 04 83 36 d.gaye@clemidijon.org Dictaticiel en ligne : www.clemidijon.org

Réalisation

Nathalie Barbery

Dominique Gaye

en partenariat avec

Brigitte Trochet

Michel Lagarrue

Florian Gilet

Stéphane Pernaton



Dessins de Placide et Thibault Roy. Non libres de droit, leur utilisation, quel que soit le support, doit être autorisée explicitement par le Clemi Dijon.

Merveilleux et impitoyable Internet



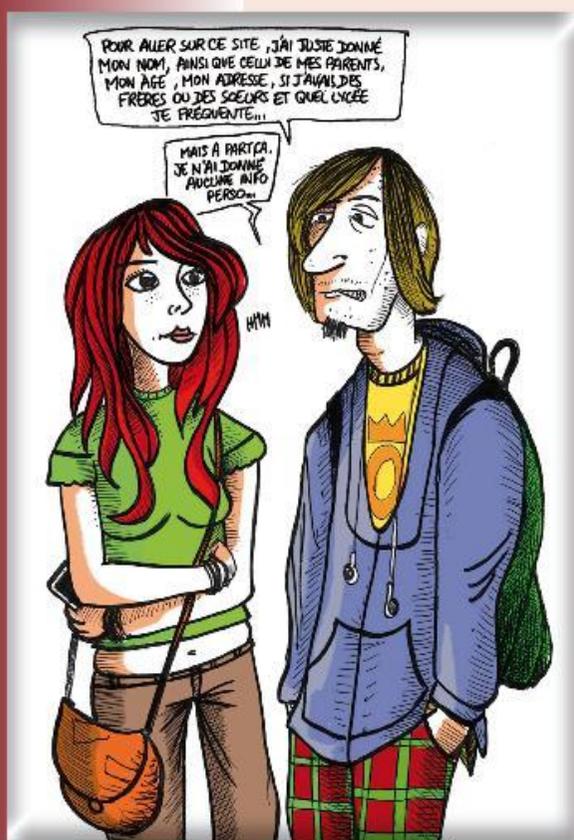
- protéger sa vie privée et celle des autres
- respecter les lois de publication
- se protéger des principaux pièges du web

Le début des années 2000 a marqué un tournant décisif dans l'utilisation d'Internet : outil de communication, d'échange. En effet le web 2.0 révolutionne les pratiques de chacun et notamment celles des jeunes, qui peuvent publier, éditer de l'information sous forme de texte, d'images, de sons, de vidéo. C'est alors l'avènement des blogs, des réseaux sociaux, des sites de partage de vidéo, de photos...

Chacun devient éditeur d'information ce qui nécessite de respecter un certain nombre de règles, qu'elles soient légales, de bon sens et de « savoir vivre ensemble »

<http://fr.creativecommons.org> - Duplication de la plaquette autorisée et fortement conseillée...

Protège ta vie privée, tes données personnelles et ta personne



Quels que soient les sites sur lesquels tu laisses des infos (blogs, tchat, réseaux sociaux...) il est très important de ne pas donner trop de précisions sur ta vie privée (adresse personnelle, numéro de téléphone, caractéristiques physiques, mot de passe, numéro de carte bancaire... surtout aux personnes que tu ne connais pas)

Ces traces laissées consciemment ou non peuvent un jour se retourner contre toi : harcèlement, dénigrement, invitations dangereuses, agression physique...

Il faut ainsi savoir Gérer ton e-réputation car Internet ne t'oubliera pas...!

Toutes les traces numériques laissées créent une identité numérique à chacun et donc une e-réputation. Des sites permettent de retrouver une grande partie de ces informations (vidéo, textes photos...)

Il t'appartient en partie de gérer cette e-réputation en ne mettant pas sur Internet des informations (images, textes...) qui peuvent un jour se retourner contre toi. Il faut donc bien protéger ton profil facebook par exemple de façon à ce que tout le monde ne voie pas ce que tu y écris. Car Internet ne t'oubliera pas et il sera toujours possible de retrouver des traces que tu aurais aimé effacer et qui pourront te porter préjudice dans tes études supérieures ou pour trouver un emploi

La plupart des employeurs aujourd'hui regardent les profils Facebook de leurs futurs salariés (plus de 500 millions de profils dans le monde, une formidable banque de données...).

Il est aussi important pour ces mêmes raisons de ne pas mettre des informations qui peuvent nuire aux autres.



Publier sur Internet demande de respecter la vie privée, le droit à l'image et les lois de publication

L'article 9 du **code civil** énonce que « chacun a droit au respect de sa vie privée », et donc par extension au respect de sa vie familiale, de sa vie sentimentale et au secret relatif à sa santé, relatif à son domicile, et au **droit à l'image**

Renforcé par la loi informatique et liberté de 1978, le droit à l'image permet ainsi à toute personne de s'opposer à la reproduction et à la diffusion, de son image, sans son autorisation. Pour les enfants mineurs ce sont les parents qui donnent l'autorisation.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du Code pénal qui prévoit un an de prison et 45 000 euros d'amende pour atteinte à la vie privée en fixant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de celle-ci l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Publier légalement

Depuis 1881 la **loi sur la presse** fixe l'essentiel des délits de publication, valables quel que soit le support. Il est donc interdit, de diffuser des informations à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, homophobe, xénophobe, obscène, offensant, violent, pornographique, susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité ou d'inciter à la violence politique.

Les peines peuvent aller, là aussi, jusqu'à 45 000 euros d'amendes et un d'emprisonnement. Cela peut aussi conduire à l'exclusion d'un établissement scolaire ou à un licenciement.

Diffamer, c'est accuser injustement quelqu'un d'avoir fait quelque chose (vol...), **injurier**, c'est insulter quelqu'un, le traiter de tous les noms...

Publier... sur Internet demande de respecter aussi le droit d'auteur

Le **code la propriété intellectuelle et industrielle** énonce qu'il est interdit d'utiliser une œuvre (textes, chansons, dessins, films...) ou une partie d'une œuvre sans avoir le consentement de son auteur, au risque sinon d'être condamné à payer des dommages et intérêts pour contrefaçon. La loi **Hadopi** votée en 2010 vise à enrayer le téléchargement illégal de musique et/ou de films, avec une riposte graduée (suspension de l'abonnement puis amende si récidive).



Tous ces conseils sont essentiels pour naviguer avec bonheur sur le Net et réussir son B2I...

Respecte la Charte académique de Net bonne conduite...

